

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 49
- présents suppléants : 4
- procurations : 9
- votants : 62
- suffrages exprimés : 62
- abstentions : 0
- pour : 62
- contre : 0

DELIBERATION n° 2025/166

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 7 novembre 2025, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Jean-Claude JACOMET, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Nicolas COLOMES, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Geneviève PFLIMLIN, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Jean-François GUERINAUD, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE, et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Maryvonne HEGUY à Karine MEDOUS, Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Xavier SARNIGUET à Pierre DUMAINE, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, André QUINON à Catherine CORREGE, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Gisèle ROUILLON, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Valérie DUPLAN à Ludovic PONTICO.

Absents excusés : Christophe MUSE, Jean-Marc BEGUE, Régine SARRAT, Monique KATZ, Romain CAUCHOIS, Jean-Charles LAUREYS, Céline CASSAGNEAU, Serge SOHIER, Nathalie SALCUNI, Françoise PIQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Isabelle ORTE, Dominique DEMIMUID, Patrick ABADIE, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE et François DABEZIES.

Objet : Marché public des assurances de la CCPL 2026-2030

Vu la délibération B2025-081 du bureau de la CCPL du 27 mai 2025, validant de faire appel à la société ARIMA pour nous accompagner dans le lancement d'un nouveau marché public d'assurances 2026-2030, afin de bien définir les besoins, d'optimiser les couvertures et niveaux de garantie,

Vu le marché public de 2020 des contrats d'assurances de la CCPL arrivant à échéance le 31 décembre 2025,

Vu le marché public en appel d'offre ouvert lancé le 25 août 2025, divisé en 4 lots :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20251125-2025-166
Date de télétransmission : 03/12/2025
Date de réception préfecture : 03/12/2025

Conformément au code de la commande publique, ce marché a fait l'objet d'une publicité sur le BOAMP, le JOUE et le JAL de la Dépêche du Midi,

Considérant la date limite de réception des offres le 8 octobre 2025 à 12h00,

3 offres sous plis dématérialisés ont été reçues :

- 2C COURTAGE – GROUPAMA PJ pour le lot n° 4
- SMACL ASSURANCES pour les lots n°1, 2, 3 et 4
- GROUPAMA D'OC pour le lot n°3

Vu le rapport d'analyse des offres présentée à la CAO le 17 octobre 2025 avec l'assistance de la société d'experts en assurance ARIMA,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 17 octobre 2025 pour analyser les offres remises pour tous les lots et rendre un avis,

Vu le rapport d'analyse des offres de la CAO communiqué aux membres du conseil,

Vu l'avis du Bureau en date du 4 novembre 2025,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (62 pour)

DECIDE

- D'attribuer aux sociétés d'assurances suivantes les lots du marché public des assurances de la CCPL du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029 sur la base des offres ci-dessous :

Lots	Assureurs titulaires	Montants primes annuelles TTC
Lot 1 : Assurance des dommages aux biens et des risques annexes	SMACL ASSURANCES	26 358,98 €
Lot 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes	SMACL ASSURANCES	3 702,77 € + PSE : 1 926,38 €
Lot 3 : Assurance des véhicules et des risques annexes	GROUPAMA D'OC	20 363,71 €
Lot 4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection fonctionnelle des agents et des élus	2 C COURTAGE – GROUPAMA PJ	1 119,04 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés publics avec les compagnies attributaires, à signer toutes pièces utiles et à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
Bernard PLANO

Publiée le 03 DEC. 2025



La secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.